

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00129

Numéro SIREN : 825 328 743

Nom ou dénomination : A.Z BÂTIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2021 sous le numéro de dépôt B2021/006187

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01042020	et clos le	31032021	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SASU AZ BATIMENT	4 DOMAINE DES TILLEULS
SIRET 8 2 5 3 2 8 7 4 3 0 0 0 1 8	28130 MEVOISINS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITES	
Activités exercées	Bâtiment
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)						
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	10 823	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs		
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W						

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CBC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI x NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
A.G.C.E. 10 rue des forts 28500 CHERISY Tél: 02 37 46 79 42		Tél:	
CGA/OMGA / Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: Lieu MEVOISINS	
N° d'agrément du CGA/OMGA/Viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature	

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	14 785	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e				
		f				
		g				
		h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i	14 785			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j				
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		14 785

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8
M ABBAS ZOHIR ASSOCIE 4 DOMAINE DES TILLEULS 28130 MEVOISIN	35	2020	15 539				
M ABBAS ZOHIR ASSOCIE 4 DOMAINE DES TILLEULS 28130 MEVOISIN	35	2021	4 790				

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise SASU AZ BATIMENT Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 4 DOMAINE DES TILLEULS 28130 MEVOISINS

Numéro SIRET * 8 2 5 3 2 8 7 4 3 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

			Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
			<u>3 1 0 3 2 0 2 1</u>	<u>3 1 0 3 2 0 2 0</u>
ACTIF			Net	Net
			3	4
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		
	Autres *	014		
Immobilisations corporelles *				
Immobilisations financières * (1)				
Total I (5)				
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		012		
		016		
Marchandises *				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	028		
	Autres * (3)	030		
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Charges constatées d'avance *				
Total II				
Total général (I+II)				

PASSIF			Exercice N NET	Exercice N-1 NET
			1	2
Capital social ou individuel *				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves réglementées*				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice				
Provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Total II				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés *				
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :				
Produits constatés d'avance				
Total III				
Total général (I + II + III)				

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 593
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	532	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SASU AZ BATIMENT

4 DOMAINE DES TILLEULS

28130 MEVOISINS

ANNEXE DU 01/04/2020 AU 31/03/2021

certifié conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a final flourish.

A.G.C.E

10 rue des forts

28500 CHERISY

02 37 46 79 42

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

page

Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	2
Etat des provisions	3
Etat des échéances des créances et des dettes	3
Composition du capital social	3
Evaluation des amortissements	3
Evaluations des produits et en cours	3
Dépréciation des stocks et en cours	4
Evaluation des créances et des dettes	4
Dépréciation des créances	4
Disponibilités en Euros	4
Charges à payer	4
Charges et produits constatés d'avance	4

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 175 477.16 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 458 701.75 Euros et dégageant un bénéfice de 40 124.56 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2020 au 31/03/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 029		2 814
Matériel de transport	25 743		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	616		779
TOTAL	33 388		3 593
TOTAL GENERAL	33 388		3 593

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			9 843	9 843
Matériel de transport			25 743	25 743
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 395	1 395
TOTAL			36 981	36 981
TOTAL GENERAL			36 981	36 981

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 021	1 518		2 539
Matériel de transport	11 090	5 149		16 239
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	616	60		676
TOTAL	12 727	6 727		19 454
TOTAL GENERAL	12 727	6 727		19 454

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	1 518				
Matériel de transport	5 149				
Matériel de bureau informatique mobilier	60				
TOTAL	6 727				
TOTAL GENERAL	6 727				

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	20	20	
Autres immobilisations financières	600	600	
Autres créances clients	11 193	11 193	
Impôts sur les bénéfices	808	808	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 289	9 289	
Groupe et associés	532	532	
Débiteurs divers	2 237	2 237	
TOTAL	24 679	24 679	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 953	3 953		
Fournisseurs et comptes rattachés	22 138	22 138		
Personnel et comptes rattachés	9 686	9 686		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 260	10 260		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 011	4 011		
Autres impôts taxes et assimilés	423	423		
Autres dettes	20 883	20 883		
TOTAL	71 354	71 354		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 015			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	100.0000	35			35

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 248
Autres dettes	2 056
Total	3 304

Charges et produits constatés d'avance

AZ BATIMENT
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 3 500.00 euros
Siège social : 4 DOMAINE DES TILLEULS
28 130 MEVOISINS
SIREN : 825 328 743– RCS CHARTRES

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 MARS 2021

Le soussigné, Monsieur ABBAS Zohir, associé unique et président de la société AZ BATIMENT a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Nous espérons consolider notre position dans notre secteur d'activité.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement majeur n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

- Activité en matière de recherche et développement

La société n'a engagé aucune activité en matière de recherche et développement.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

- Activité des filiales et participations

Nous vous signalons que notre société ne détient aucune participation dans une autre société.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Examen des comptes et résultats

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 458 701.75 euros.

A. Z

Les produits d'exploitation se sont élevés à 479 736.54 euros au cours de l'exercice clos au 31 mars 2021.

Quant aux charges d'exploitation, elles ont atteint un total de 430 762.29 euros, en conséquence le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 48 974.25 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier négatif pour 152.52 euros, il s'établit à 48 821.73 euros.

Le résultat exceptionnel est positif pour 50.83 euros.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices s'élève à 8 748.00 euros.

L'exercice clos au 31 mars 2021 se traduit ainsi par un bénéfice net comptable de 40 124.56 euros.

- Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice net comptable de 40 124.56 euros qu'il conviendrait de répartir de la manière suivante :

- En partie au poste « Distribution de dividendes » pour la somme de 21 428.00 euros.
- Le solde au poste « Réserves facultatives » pour la somme de 18 696.56 euros.

En application de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'associé unique précise les distributions de dividendes au titre des 3 derniers exercices :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement
31/03/2020	14 285.00€
31/03/2019	11 430.00€
31/03/2018	10 000.00€

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions de l'article 223-19 du Code de Commerce, l'associé unique relate les conventions qui ont été conclues pendant l'exercice écoulé ou les exercices antérieurs :

- Rémunération de ABBAS Zohir, président associé unique :

Le montant de la rémunération brute perçue par Monsieur ABBAS Zohir, au titre de ses fonctions de Président, s'est élevé pour l'exercice écoulé à la somme de 24 592.22 euros.

A. 2

- Compte courant d'associé

Nous vous rappelons que les associés ont la faculté de mettre ou laisser des sommes à la disposition de la société en compte-courant.

A la date du 31 mars 2021, le compte courant d'associé de Mr ABBAS Zohir présente un solde débiteur de 531.93 euros.

Ce compte courant d'associé n'est pas rémunéré et n'a donc produit aucun intérêt.

Les documents comptables qui ont été mis à votre disposition, doivent vous permettre de statuer en connaissance de cause sur les comptes de cet exercice social et les opérations de gestion effectuées par le président.

Le président vous propose d'adopter les résolutions qui vous sont présentées et de lui donner quitus entier à sa gestion.

Le Président associé unique
Mr ABBAS Zohir



A. Z

AZ BATIMENT
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 3 500.00 euros
Siège social : 4 DOMAINE DES TILLEULS
28 130 MEVOISINS
SIREN : 825 328 743 – RCS CHARTRES

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 31 AOUT 2021

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le 31 août,
A 18 heures

Le soussigné, Monsieur ABBAS Zohir, associé unique de la société AZ BATIMENT, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, au capital de 3 500 euros.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur ABBAS Zohir, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 mars 2021, il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé ou dans les années précédentes sont relatées dans le rapport de gestion établi par l'Associé unique.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021
- Affectation du résultat de l'exercice
- Conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, compte de résultat et annexes, arrêtés au 31 mars 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne à la direction quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

A. Z

L'associé unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice net de 40 124.56 euros, décide que le bénéfice soit affecté de la manière suivante :

En partie au poste « Distribution de dividendes » pour 21 428.00 euros

Le solde au poste « Réserves facultatives » pour 18 696.56 euros

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique précise les distributions de dividendes au titre des trois exercices précédents :

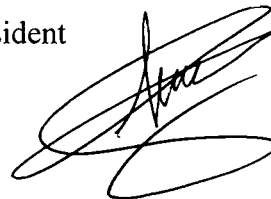
Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement
31/03/2018	10 000.00€
31/03/2019	11 430.00€
31/03/2020	14 285.00€

L'associé unique prend acte des conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce qu'il a passées avec la Société au cours de l'exercice écoulé ou des exercices précédents.

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Président



A. Z